

Motions

Loin d'avoir démantelé l'apartheid, le gouvernement qui le défend et le pratique en Afrique du Sud semble dépasser les bornes. Il n'y a jamais eu depuis que cette question occupe l'opinion de campagne de propagande aussi efficace au Canada. Les tenants du parti conservateur se livrent à des manigances destinées à dénigrer la lutte contre l'apartheid. En outre, madame la Présidente, nous constatons que l'Afrique du Sud impose la censure de sorte que nous ne savons pas ce qui s'y passe ni si ce pays continue à opprimer, à emprisonner, à brutaliser ceux qui ne sont ni Afrikaners ni de race blanche.

● (1550)

L'Afrique du Sud continue, avec une certaine connivence du Canada, par l'intermédiaire d'un groupe de liaison en Namibie, entièrement en désaccord avec l'opinion mondiale et les mesures adoptées par l'Organisation des Nations Unies, à occuper la Namibie. Le Canada est demeuré silencieux au sujet de ce qui se passe là-bas et de la connivence des États-Unis avec l'Afrique du Sud à la suite des attaques dirigées contre l'Angola depuis environ une semaine. On rapporte que 30 000 militaires sud-africains se portent à la défense de l'UNITA agissant pour le compte des États-Unis en vue de renverser le gouvernement de l'Angola qui est un des États exposés.

La bataille n'est pas encore gagnée. Si les pays occidentaux veulent remporter la victoire, ils devront manifester beaucoup plus de zèle qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici. Bien que j'exprime ma gratitude au gouvernement pour le dynamisme qu'il a manifesté afin de répondre aux vœux des Canadiens, il nous faut faire encore davantage.

* * *

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

PROLONGATION DE L'AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Madame la Présidente, la Chambre se rappelle sans doute que nous avons adopté avant le congé un ordre autorisant le comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur à voyager au Canada entre certaines dates. À la demande du comité, nous avons prolongé l'autorisation de voyager jusqu'au 7 décembre au lieu du 5 décembre. Après discussions, les partis s'accordent à dire que ce serait justifié. Vous trouverez donc le consentement unanime pour faire proposer et adopter la motion suivante:

Qu'on modifie l'ordre de la Chambre adopté le 5 novembre 1987 pour autoriser le comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur à voyager au Canada pour tenir des audiences sur l'accord de libre-

échange entre le Canada et les États-Unis, en retranchant les mots «5 décembre 1987» pour les remplacer par «7 décembre 1987».

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le ministre a-t-il le consentement unanime pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE SUSPENDRE L'AIDE BILATÉRALE AU SALVADOR

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition que m'a transmise M. David D. Brown, de Dundas, en Ontario, au nom d'un certain nombre de Canadiens qui s'inquiètent de la «disparition» de Luis Armando Lemus Urrutia et Miguel Rivas Hernandez, ainsi que du meurtre d'Eduardo Garcia Cuellar, au Salvador. Les pétitionnaires prient humblement le gouvernement de suspendre l'aide bilatérale accordée au Salvador tant que les forces de sécurité du pays procéderont à des arrestations arbitraires, commettront des meurtres et se livreront à la torture et qu'il y aura des disparitions à déplorer.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions au *Feuilleton* soient réservées.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Madame la Présidente, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient réservés.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les avis de motion portant production de documents sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.